
Fiches sectorielles

Construction



Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'**unités légales** et d'**entreprises profilées**.

Comme les autres instituts statistiques européens, dans une optique de meilleure analyse du système productif, l'Insee met en place la définition économique de l'**entreprise**. Les unités légales faisant partie d'un groupe sont rassemblées, puis le « profilage » consiste à identifier, au sein des groupes, la (les) entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique au sens du décret de 2008 et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition donnée par la loi de modernisation de l'économie (LME) : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Le champ de référence le plus large pour ces statistiques d'entreprises est celui des **secteurs marchands non agricoles**. Dans les analyses de cet ouvrage, il est généralement restreint à celui des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** (voir annexe *Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*).

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
sd	Résultat semi-définitif
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

7.1 Chiffres clés de la construction

Avec 494 000 entreprises et une **valeur ajoutée** de 86 milliards d'euros en 2015, le secteur de la **construction** représente 15 % des entreprises, 8 % de la valeur ajoutée et 11 % des effectifs salariés directs (hors intérim) en ETP de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. La construction recourt fréquemment à l'intérim (97 000 salariés en ETP en 2015).

La construction regroupe plusieurs activités principales : les travaux de construction spécialisés (installation électrique, plomberie, maçonnerie, etc.), le génie civil (infrastructures, ponts, tunnels, etc.), la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels et la **promotion immobilière**. La première activité est celle qui pèse le plus avec 87 % des entreprises, 73 % de la valeur ajoutée et 75 % des effectifs salariés de la construction. Dans ce secteur d'activité, les entreprises sont majoritairement de petite taille.

Le génie civil compte 5 700 entreprises, soit 1 % des entreprises du secteur. Il réalise 11 % de la valeur ajoutée et emploie 12 % des salariés du secteur. Les entreprises de construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels représentent 4 % des entreprises,

11 % de la valeur ajoutée et des effectifs salariés du secteur. Par la nature des travaux réalisés, la construction de bâtiments et surtout le génie civil concentrent des moyens de production et des résultats dans de plus grandes entreprises que celles des travaux de construction spécialisés, secteur très atomisé.

Avec 8 % d'entreprises, la promotion immobilière représente 5 % de la valeur ajoutée du secteur et 1 % de l'emploi en ETP.

Sans encore présenter de reprise comme dans les autres activités, la construction n'enregistre toutefois plus de baisse en volume de sa production en 2016 ; celle-ci est supérieure de 7 % à son niveau de 2000 et inférieure de 15 % à celui de 2007, avant la crise.

En 2016, la construction comme l'industrie sont les seuls grands secteurs où les effectifs salariés hors intérim continuent de baisser par rapport à 2015 : respectivement - 0,9 % et - 0,6 %. Particulièrement affectée par la crise de 2008-2009, la construction a perdu 16 % de ses emplois salariés directs entre fin 2008 et fin 2016. Durant cette période, le recul de l'emploi hors intérim est moins marqué dans le génie civil (- 8 %) que dans la construction (- 17 %). ■

Définitions

La **construction** regroupe les entreprises de trois divisions de la NAF rév. 2 : la construction de bâtiments (41), le génie civil (42) et les travaux spécialisés (43). À un niveau plus fin, la construction de bâtiments se subdivise en promotion immobilière (41.1) et construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels (41.2) (voir *annexe Nomenclature d'activités française*).

La **promotion immobilière** consiste à réunir les moyens juridiques, financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente.

Valeur ajoutée, quartile, médiane : voir *annexe Glossaire*.

Chiffres clés de la construction 7.1

1. Chiffres clés de la construction en 2015

	Entreprises	Saliés ETP	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
Promotion immobilière	38,2	18,6	33,2	0,2	4,3	1,1
Construction de bâtiments	21,5	145,3	40,1	1,0	9,0	0,9
Génie civil ¹	5,7	160,4	33,5	1,6	9,8	1,1
Travaux spécialisés	428,7	968,2	167,3	3,4	62,5	3,4
Ensemble de la construction	494,1	1 292,4	274,1	6,2	85,6	6,6
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	3 297,9	11 866,5	3 674,1	630,3	1 009,0	183,5
Poids des entreprises de la construction² (en %)	15,0	10,9	7,5	1,0	8,5	3,6

1. En 2015, les résultats en entreprises du génie civil, et dès lors de l'ensemble de la construction sont fortement affectés par des réallocations entre secteurs dans le cadre de la réorganisation d'un grand groupe ferroviaire.

2. Poids des entreprises ayant une activité principale dans le secteur de la construction par rapport à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane.

2. Dispersion de l'évolution de la valeur ajoutée entre 2014 et 2015

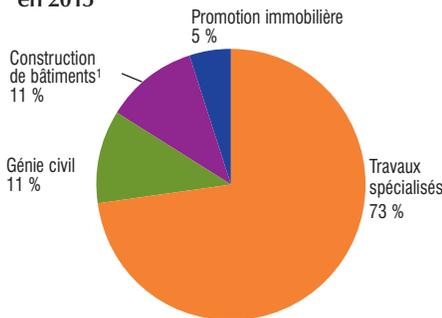


Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal. Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont une évolution de leur valeur ajoutée supérieure à - 0,4 % entre 2014 et 2015.

Note : les entreprises retenues sont celles présentes sur les deux années, elles sont classées selon leur taille en 2015. Sont exclues les entreprises dont la valeur ajoutée est négative ou nulle (9,1 % en 2014 et 10,0 % en 2015).

Source : Insee, É sane (données individuelles).

4. Principales activités selon la valeur ajoutée en 2015

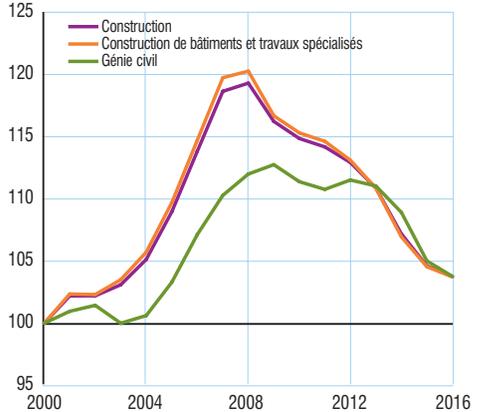


1. Bâtiments résidentiels et non résidentiels.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane.

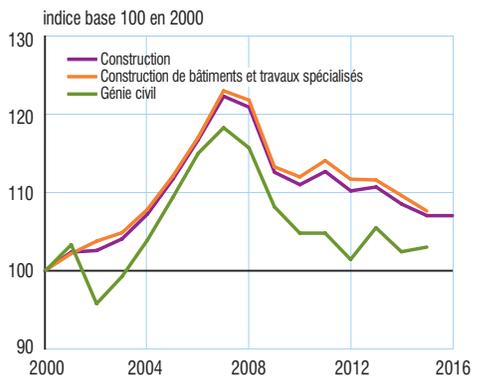
3. Évolution de l'emploi salarié, hors intérim



Champ : France métropolitaine, construction, en secteur d'établissements. Note : les titulaires de contrats d'intérim sont classés systématiquement dans l'activité de travail temporaire.

Source : Insee, estimations d'emploi (CVS au 4^e trimestre).

5. Production par branche en volume



Champ : France, branches de la construction.

Source : Insee, comptabilité nationale.

7.2 Ratios de la construction

Composé de nombreuses petites entreprises, le secteur de la construction compte 23 % de travailleurs non salariés en 2015, principalement dans les travaux spécialisés, contre 14 % dans le champ des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Cette particularité contribue à la spécificité de ses résultats économiques et financiers. Ainsi, la rémunération de l'activité du chef d'entreprise non salarié est le plus souvent incluse dans l'excédent brut d'exploitation, ce qui majore le taux de marge de l'entreprise.

Son intensité capitalistique est globalement faible : ses immobilisations corporelles (bâtiments, terrains, installations, machines et matériel) s'élèvent à 47 200 euros par salarié en 2015, contre 196 400 euros par salarié pour l'ensemble des entreprises du champ. Ce chiffre varie selon l'activité : il est plus faible pour les entreprises générales de bâtiment (43 400 euros par salarié) et les travaux spécialisés (33 500 euros par salarié), mais s'élève à plusieurs centaines de milliers d'euros par salarié dans la promotion immobilière. Cette dernière compte environ deux fois moins de salariés que d'entreprises et a donc une très forte intensité capitalistique : 448 500 euros par salarié pour l'ensemble. Dans le génie civil, l'intensité capitalistique est faible en moyenne et s'élève à 87 000 euros par salarié.

En 2015, le taux de marge demeure plus faible que celui de l'ensemble des entreprises du champ : 16 % contre 27 %. Il est le plus fort dans la promotion immobilière (59 %), notamment pour les entreprises de moins de 10 salariés (82 %), et le plus faible dans le génie civil (6 %) mais reste élevé pour ses petites entreprises (31 %). Celui des travaux spécialisés est identique à celui de la construction (16 %).

En 2015, le taux d'investissement est de 8 % contre 18 % pour l'ensemble des entreprises du champ. Celui de la promotion immobilière est le plus élevé (27 %) et celui des travaux de construction spécialisés le plus faible (5 %). En 2015, il est en léger repli dans le génie civil (- 0,6 point) et dans le bâtiment (y compris la promotion immobilière) et travaux spécialisés (- 0,7 point).

En 2015, le taux de rentabilité économique dans la construction s'élève toujours à 13 %, supérieur de 5 points à celui de l'ensemble des entreprises du champ. Il est de 20 % dans les travaux de construction spécialisés, de 9 % dans le bâtiment (y compris la promotion immobilière) et de 3 % dans le génie civil.

Le profil des personnes en emploi dans la construction présente une répartition par tranche d'âge proche de celle des entreprises marchandes mais est nettement moins féminisé (11 % contre 37 %). ■

Définitions

Ratios, médiane, quartile : voir *annexe Glossaire*.

Ratios de la construction 7.2

1. Ratios de la construction selon les secteurs en 2015

	Organisation et débouchés de la production				Ratios de rentabilité	
	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique	Taux d'investissement	Taux de marge	Taux de rentabilité économique
	(en %)	(en %)	(en milliers d'euros par ETP)	(en %)	(en %)	
Promotion immobilière	0,5	12,9	448,5	26,6	58,9	9,1
Construction de bâtiments	2,4	22,5	43,4	10,1	6,2	9,3
Génie civil	4,8	29,3	86,8	11,1	5,5	2,6
Travaux spécialisés	2,0	37,4	33,5	5,5	16,0	19,7
Ensemble de la construction	2,2	31,2	47,2	7,7	15,8	13,0
Ensemble des secteurs principalement marchands¹	17,2	27,5	196,4	18,2	27,0²	8,0

1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

2. Hors sièges sociaux.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane.

2. Dispersion des taux de marge en 2014 et 2015

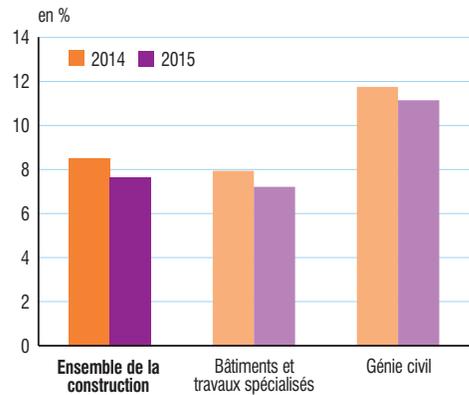


Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de marge supérieur à 9,3 % en 2015.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

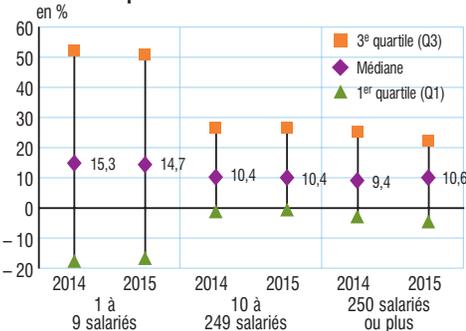
3. Taux d'investissement en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane.

4. Dispersion des taux de rentabilité économique en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de rentabilité économique supérieur à 10,4 % en 2015.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

5. Personnes en emploi dans la construction en 2016

	Part de femmes	Part d'actifs		
		de 15 à 29 ans	de 50 ans ou plus	Part de non-salariés
Bâtiments et travaux spécialisés	10,4	20,2	26,3	25,6
Génie civil	12,4	20,5	25,6	2,2
Ensemble de la construction	10,6	20,3	26,2	23,2
Ensemble des secteurs principalement marchands¹	36,7	20,6	26,9	13,5

1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus exerçant dans le secteur de la construction.

Source : Insee, enquête Emploi.